

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Éclairer des mondes en peau de chèvre

Lacomme, Thomas

Published in:

Questes: Revue pluridisciplinaire d'études médiévales

DOI:

[10.4000/questes.6047](https://doi.org/10.4000/questes.6047)

Publication date:

2022

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Lacomme, T 2022, 'Éclairer des mondes en peau de chèvre: intérêts des commanditaires et choix de classement des cartulaires champenois du XIIIe siècle', *Questes: Revue pluridisciplinaire d'études médiévales*, VOL. 2022, p. 210-228. <https://doi.org/10.4000/questes.6047>

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



Questes

Revue pluridisciplinaire d'études médiévales

Journée d'étude 1 - Trier, classer, organiser | 2022
Trier, classer, organiser

Éclairer des mondes en peau de chèvre : intérêts des commanditaires et choix de classement des cartulaires champenois du XIII^e siècle

Thomas Lacomme



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/questes/6047>

DOI : 10.4000/questes.6047

ISSN : 2109-9472

Éditeur

Les Amis de Questes

Édition imprimée

Pagination : 210-228

ISSN : 2102-7188

Référence électronique

Thomas Lacomme, « Éclairer des mondes en peau de chèvre : intérêts des commanditaires et choix de classement des cartulaires champenois du XIII^e siècle », *Questes* [En ligne], Journée d'étude 1 - Trier, classer, organiser | 2022, mis en ligne le 31 janvier 2022, consulté le 21 février 2022. URL : <http://journals.openedition.org/questes/6047> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questes.6047>

Éclairer des mondes en peau de chèvre : intérêts des commanditaires et choix de classement des cartulaires champenois du XIII^e siècle

Thomas LACOMME

École Pratique des Hautes Études

Le tri, processus qui allie conservation et élimination, est à l'œuvre dans toute cartularisation. Les cartulaires ne sont pas les reflets des chartiers¹ : pourquoi certains actes furent-ils copiés dans le cartulaire alors que d'autres ne le furent pas ? Comment et dans quel but la sélection a-t-elle été effectuée ? Le renouveau historiographique de l'étude des cartulaires et des écrits de gestion encourage à s'interroger sur ces choix². Souci de conservation, construction mémorielle, rationalisation des opérations de gestion, nécessités juridiques ou politiques : les raisons qui président à la constitution d'un cartulaire sont nombreuses. Pour comprendre ce qui pousse une institution ou une personne

¹ Un cartulaire correspond à « toute transcription organisée (sélective ou exhaustive) de documents diplomatiques, réalisée par le détenteur de ceux-ci ou pour son compte, afin d'en assurer la conservation et d'en faciliter la consultation » (Olivier Guyotjeannin, Jacques Pycke et Benoît-Michel Tock, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, Brepols, 1993, p. 277). Un chartier est au sens strict « l'ensemble des chartes conservées par une personne physique ou morale – le plus souvent, un seigneur, une institution ecclésiastique, une ville – pour faire la preuve de ses droits ou conserver la mémoire de son histoire » (*Vocabulaire international de la diplomatie*, dir. Maria Milagros Carcel Orti, Valence, Université de Valence, 1997 [2^e édition corrigée], p. 27).

² Sur les cartulaires, voir *Les Cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS les 5 et 7 décembre 1991*, dir. Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et Michel Parisse, Paris, École des chartes, 1993 ; Pierre Chastang, *Lire, écrire, transcrire. Le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, CTHS, 2001. Sur les écrits de gestion, *Décrire, inventorier, enregistrer entre Seine et Rhin au Moyen Âge : formes, fonctions et usages des écrits de gestion. Actes du colloque international organisé à l'université de Namur (FUNDP) les 8 et 9 mai 2008*, dir. voir Xavier Hermand, Jean-François Nieuws et Étienne Renard, Paris, École des chartes, 2012.

privée à faire transcrire la totalité ou une partie des documents diplomatiques qu'elle conserve, il faut donc analyser le contexte et les intérêts particuliers des commanditaires.

Le classement du matériel diplomatique issu de ce processus de tri est une opération qui suppose, elle aussi, un certain nombre de choix. Au sein d'une même région, à une époque donnée, les cartulaires ne semblent en effet pas obéir aux mêmes logiques de classement, malgré les similitudes du matériel collecté. Leurs classements peuvent être topographiques, hiérarchiques, thématiques, rarement chronologiques. Ils sont souvent mixtes parce que les logiques de classement peuvent se cumuler et entrer ainsi en complémentarité ou en concurrence. Plusieurs campagnes de cartularisation peuvent avoir eu lieu et des changements d'ordre à l'intérieur des cartulaires ont pu intervenir, parasitant les classements originels. Il faut aussi envisager le caractère lent ou progressif de la systématisation des classements³.

Les scribes sont humains, et l'erreur, l'oubli, des problèmes matériels, la possibilité de l'abandon d'un choix de classement, sont autant de situations qui doivent être envisagées pour comprendre que, si le cartulaire est organisé, il est aussi, en un sens, organique. Étudier des cartulaires ne doit donc pas consister à produire un discours normatif, le risque étant d'édifier un système qui mépriserait les ruptures ou qualifierait d'anomalies des éléments qui pourraient bien être la trace de l'évolution du document ou le révélateur des logiques multiples et parfois concurrentes qui ont présidé à son organisation. Les paratextes des cartulaires, notamment les préfaces, les tables des actes ou les rubriques, peuvent enfin nous renseigner sur les choix des cartularistes.

Le regroupement de certains actes jugés semblables donne lieu à des phénomènes de concentration au sein des cartulaires. Ces groupes d'actes sont eux-mêmes hiérarchisés. Les regroupements ne sont pas identiques, les

³ Isabelle Rosé évoque pour la Bourgogne du XIII^e siècle une « généralisation du mode de classement systématique » (Isabelle Rosé, « Panorama de l'écrit diplomatique en Bourgogne : autour des cartulaires (XI^e-XVIII^e siècles) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre* [En ligne], 11, 2007, § 55).

hiérarchies sont souvent différentes. À quelles représentations du monde ces organisations dissemblables renvoient-elles ? Paul Bertrand et Xavier Hélyary ont par exemple montré que la dimension spatiale échappait souvent à la définition donnée aux cartulaires⁴.

En ordonnant les actes, les cartularistes ordonnent le monde ou, du moins, dévoilent une représentation de la société qui les entoure et qui parle à travers les chartes émises et collectées. Les cartulaires ne sont pas des cartes, pourtant ils délimitent les contours de mondes particuliers à leurs commanditaires et le développement qui suit entend l'illustrer, à partir d'exemples tirés de la Champagne méridionale du XIII^e siècle. Notre étude commencera par une comparaison entre deux cartulaires issus de deux établissements religieux, celui de la collégiale séculière Saint-Étienne de Troyes⁵, fondée avant 1157, et celui d'une abbaye sise en la même ville depuis le VII^e siècle, Saint-Loup⁶, deux cartulaires qui obéissent à un classement hiérarchique. Nous retrouverons cette influence des intérêts des commanditaires sur les classements des actes, d'abord en comparant le cartulaire de la comtesse Blanche et les cartulaires de chancellerie, ensuite en examinant le cartulaire du marchand italien Renier Accore.

⁴ Paul Bertrand et Xavier Hélyary, « Constructions de l'espace dans les cartulaires », dans *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations. XXXVII^e Congrès de la SHMES, Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Mulhouse, 2-4 juin 2006*, dir. Thomas Lienhard, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 193-207. Voir aussi Florian Mazel, « L'espace du diocèse dans les cartulaires cathédraux (fin du XI^e – début du XIV^e siècle) », dans *L'Espace du diocèse : genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval, V^e-XIII^e siècle*, dir. Florian Mazel, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 367-400.

⁵ Paris, BnF, ms. lat. 17098 (années 1270, pour la première campagne de cartularisation), 394 fol. L'édition du cartulaire, en grande partie inédit, est l'un des enjeux de ma thèse, dirigée par M. Laurent Morelle à l'École Pratique des Hautes Études. Sur le cartulaire de la collégiale Saint-Étienne de Troyes, voir Thomas Lacomme, « Un cartulaire sous influence ? Edmond de Lancastre, Jean d'Acre, Renier Acorre et le cartulaire de la collégiale séculière Saint-Étienne de Troyes » dans *Aux sources du pouvoir. Voir, approcher, comprendre le pouvoir politique au Moyen Âge*, dir. Sylvain Gouguenheim, Paris, Les Indes Savantes, 2017, p. 87-110.

⁶ Troyes, BM, ms. 2755 (2^e moitié du XIII^e siècle), 90 fol. Pour une édition du cartulaire de Saint-Loup, voir Charles Lalore, *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, t. I, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Loup de Troyes*, Paris/Troyes, Thorin/Lacroix, 1875.

Comparaison et modélisation graphique des cartulaires de Saint-Étienne et de Saint-Loup de Troyes

Sur la dizaine de cartulaires d'établissements religieux produits en Champagne au XIII^e siècle, ceux de Saint-Étienne et de Saint-Loup de Troyes, ainsi que celui de l'abbaye Notre-Dame de Larrivour⁷, sont les seuls dont les classements peuvent être comparés sans crainte, parce qu'ils regroupent, tous les trois, un nombre suffisant d'actes et parce qu'ils sont conservés en originaux, de manière complète et intacte. Ces critères méthodologiques ont conduit à ne pas prendre en considération un certain nombre de cartulaires ecclésiastiques produits en Champagne à la même époque⁸. Sur les trois cartulaires retenus, ceux de Saint-Étienne et de Saint-Loup affichent le même type de classement, globalement hiérarchique, alors que celui de Notre-Dame de Larrivour présente un classement topographique.

Pour comprendre le classement hiérarchique des deux premiers cartulaires, j'ai regroupé les auteurs d'actes par catégories : comtes de Champagne ; comtesses de Champagne ; vassaux et agents des comtes ; autres acteurs laïques ; papes (ou patriarches⁹) ; archevêques et évêques ; archidiaques, doyens de chrétienté et officiaux ; chapitres cathédraux ; collégiales ; abbayes et prieurés ; autres acteurs religieux. J'ai aussi pris en compte les paratextes, les

⁷ Troyes, AD Aube, 4 H 1 (XIII^e siècle), 98 fol.

⁸ Parce qu'ils ne répondaient pas aux critères évoqués, les cartulaires suivants ont été écartés : celui du chapitre cathédral Saint-Pierre de Troyes, parce qu'il n'est pas conservé en original et qu'il est connu seulement par la reconstitution qu'en a donnée un érudit champenois, pour un résultat d'ailleurs très contestable (Charles Lalore, *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, t. V, *Cartulaire de Saint-Pierre de Troyes ; chartes de la collégiale de Saint-Urbain de Troyes*, Paris/Troyes, Thorin/Lacroix, 1880) ; ceux des abbayes de Notre-Dame du Reclus (Châlons-en-Champagne, AD Marne, H, non côté) et de Notre-Dame de la Chapelle-aux-Planches (Choignes, AD Haute-Marne, 4 H 1), parce qu'avec respectivement 18 et 30 folios ils ne contiennent pas assez d'actes ; celui de l'abbaye Saint-Pierre de Montiéramey (Troyes, AD Aube, 6 H 25), parce qu'il est incomplet ; celui de l'abbaye Notre-Dame de Scellières (Troyes, BM, ms. 2290), parce qu'il a été mutilé.

⁹ Au folio 56 du cartulaire de Saint-Loup, on trouve en effet un acte du patriarche de Constantinople, Gervais, datant de 1216, pris à Corinthe le 29 mai. Il confirme la concession faite par Eudes, évêque de Coron, à l'abbaye de Saint-Loup de Troyes de l'abbaye du Saint-Sauveur dans le diocèse de Modon (Medone), en Grèce. Voir Jean Longnon, « Le patriarcat latin de Constantinople », *Journal des savants*, 4, 1941, p. 174-184.

documents non diplomatiques et les folios laissés blancs, afin d'étudier l'ensemble de l'espace codicologique des deux cartulaires. J'ai ensuite réalisé des tableaux, où j'ai reporté les regroupements d'actes par folios et les catégories d'auteurs (**tableaux 1 et 2**).

Tableau 1

L'organisation du cartulaire de Saint-Étienne de Troyes par catégories d'auteurs d'actes

Folios	Catégories d'auteurs d'acte	Folios	Catégories d'auteurs d'acte
1-30	Paratexte	160	Abbayes et prieurés
31-53	Comtes de Champagne	161	Folio blanc
54	Folio blanc	162ra – vb	Abbayes et prieurés
55ra	Vassaux et agents des comtes	162vb – 163ra	Autres auteurs laïques
55va – 66ra	Comtesses de Champagne	163ra – 173rb	Abbayes et prieurés
66rb – 72vb	Vassaux et agents des comtes	173rb – va	Collégiales
72vb – 73ra	Autres auteurs laïques	174-175	Folios blancs
73rb – 75rb	Vassaux et agents des comtes	176ra-b	Abbayes et prieurés
75va – 76rb	Autres auteurs laïques	176rb – vb	Collégiales
76va – 81va	Vassaux et agents des comtes	177ra – 182rb	Abbayes et prieurés
81vb – 82ra	Autres auteurs laïques	183	Folio blanc
82rb – 88va	Vassaux et agents des comtes	184ra – 188rb	Abbayes et prieurés
89ra – 103ra	Papes	189	Folio blanc
103rb	Texte non diplomatique	190ra – 191rb	Abbayes et prieurés
104ra – 115va	Archevêques et évêques	191va-b	Vassaux et agents des comtes
116ra – 126rb	Chapitres cathédraux	192	Abbayes et prieurés
127	Folio blanc	193	Folio blanc
128va – 141ra	Collégiales	194ra – 200va	Abbayes et prieurés
141rb – 142ra	Archidiaques, doyens et officiaux	200va-b	Vassaux et agents des comtes
142ra – 146vb	Collégiales	201	Folio blanc
146vb – 147rb	Archidiaques, doyens et officiaux	202ra – 206va	Archidiaques, doyens et officiaux
147va – 148va	Collégiales	207-209	Folios blancs
148va	Archidiaques, doyens et officiaux	210ra – 234vb	Archidiaques, doyens et officiaux
149ra – 150ra	Collégiales	235ra	Autres auteurs laïques
150va – 151rb	Archidiaques, doyens et officiaux	235ra – 310rb	Archidiaques, doyens et officiaux
151rb – vb	Autres auteurs ecclésiastiques	310rb – 311ra	Autres auteurs ecclésiastiques
152ra-b	Collégiales	311rb – 312va	Collégiales
152va	Autres auteurs ecclésiastiques	312vb – 333va	Archidiaques, doyens et officiaux
152vb – 153ra	Collégiales	333vb – 335rb	Vassaux et agents des comtes
153va – 154ra	Autres auteurs ecclésiastiques	336	Folio blanc
154rb – vb	Archidiaques, doyens et officiaux	337ra – va	Comtes de Champagne
155ra – 156va	Collégiales	337vb	Comtesses de Champagne
156vb	Chapitres cathédraux	338ra – 339ra	Comtes de Champagne
157ra – va	Autres auteurs ecclésiastiques	340ra-b	Comtesses de Champagne
157vb – 158rb	Collégiales	340rb – vb	Comtes de Champagne
158rb – va	Chapitres cathédraux	341ra-b	Archidiaques, doyens et officiaux
158va – 159vb	Collégiales	341rb – va	Abbayes et prieurés
		214 341va – 342rb	Archidiaques, doyens et

	officiels
342va – 343ra	Comtes de Champagne
343rb – va	Vassaux et agents des comtes
343vb – 344vb	Archidiares, doyens et officiels
345ra – 348ra	Vassaux et agents des comtes
348ra-b	Collégiales
348va – 364vb	Vassaux et agents des comtes
364vb – 365rb	Autres auteurs laïques
365rb – 388ra	Vassaux et agents des comtes

389ra – 390rb	Autres auteurs ecclésiastiques
391va – 392va	Collégiales
393	Folio blanc
394	Vassaux et agents des comtes

Tableau 2

L'organisation du cartulaire de Saint-Loup de Troyes par catégories d'auteurs d'actes

Folios	Catégories d'auteurs d'acte
1-3	Paratexte
4	Folio blanc
5-17	Papes
18	Folio blanc
19r	Autres auteurs laïques
19v	Comtes de Champagne
20	Folio blanc
21-22	Archevêques et évêques
23r – v	Vassaux et agents des comtes
23v – 25v	Archevêques et évêques
25v	Abbayes et prieurés
26 – 36v	Archevêques et évêques
37r	Chapitres cathédraux
37r	Vassaux et agents des comtes
37v – 41r	Comtes de Champagne
41r	Vassaux et agents des comtes
41r – 43v	Comtes de Champagne
43v – 46r	Comtesses de Champagne
46r – 52v	Vassaux et agents des comtes
52v	Archidiares, doyens et officiels
52v	Vassaux et agents des comtes
52v	Archidiares, doyens et officiels
53	Comtes de Champagne
53v – 54r	Vassaux et agents des comtes
54v	Comtesses de Champagne
54v – 56r	Vassaux et agents des comtes
56r – v	Patriarche de Constantinople
56v – 57v	Archevêques et évêques
57v – 63r	Archidiares, doyens et officiels
63r	Autres auteurs ecclésiastiques
63r – v	Abbayes et prieurés
64	Chapitres cathédraux
64v – 65v	Abbayes et prieurés
65v – 66r	Collégiales
66r	Abbayes et prieurés
66r – v	Archidiares, doyens et

	officiels
66v	Abbayes et prieurés
66v – 67r	Vassaux et agents des comtes
67v	Papes
68 – 69r	Chapitres cathédraux
69r – 71v	Collégiales
71v – 73r	Abbayes et prieurés
73r – v	Archidiares, doyens et officiels
73v – 74r	Abbayes et prieurés
74r – v	Archidiares, doyens et officiels
74v	Abbayes et prieurés
75	Folio blanc
76	Papes
77r	Comtesses de Champagne
77r – v	Archidiares, doyens et officiels
77v – 78r	Archevêques et évêques
78r	Archidiares, doyens et officiels
78r	Archevêques et évêques
78r – v	Archidiares, doyens et officiels
78v	Archevêques et évêques
78v – 79r	Archidiares, doyens et officiels
79r – v	Vassaux et agents des comtes
79v – 80r	Comtesses de Champagne
80r – v	Archidiares, doyens et officiels
80v – 81r	Collégiales
81r	Vassaux et agents des comtes
81r – v	Archidiares, doyens et officiels
81v	Autres auteurs laïques
81v	Archidiares, doyens et officiels
82r	Abbayes et prieurés
82r	Comtesses de Champagne

82r	Vassaux et agents des comtes
82v	Archidiares, doyens et officiaux
82v – 83r	Vassaux et agents des comtes
83r – 84	Documents non diplomatiques
85r	Archidiares, doyens et officiaux
85r	Vassaux et agents des comtes
85r – v	Archidiares, doyens et officiaux
85v – 86	Vassaux et agents des comtes
86v	Archidiares, doyens et officiaux
86v – 87r	Comtesses de Champagne
87r	Vassaux et agents des comtes
87r – v	Abbayes et prieurés

87v	Vassaux et agents des comtes
87v	Collégiales
87v – 88r	Abbayes et prieurés
88r	Vassaux et agents des comtes
88v	Comtes de Champagne
89r	Rois de France avant 1314
89v	Abbayes et prieurés
90r	Documents non diplomatiques
90v	Comtes de Champagne
90v	Documents non diplomatiques
91r – v	Archevêques et évêques
91v – 92v	Abbayes et prieurés
92v – 94v	Archidiares, doyens et officiaux
94v	Documents non diplomatiques

Comme une représentation sous la forme d'un tableau lisse les phénomènes et écrase leur échelle, pour représenter au mieux l'espace codicologique, je propose de le modéliser sous forme de frise, en indiquant par des couleurs ¹⁰ les différentes catégories d'auteurs d'acte (**figs. 1 et 2**). L'idée d'une telle modélisation découle de la lecture de la méthode, proposée par Julio Escalona, Cristina Jular Perez-Alfaro et Anna Bellettini, pour réaliser une modélisation de l'organisation chronologique des cartulaires ¹¹. Pour ma part, je propose une modélisation de l'organisation hiérarchique des cartulaires.

L'examen des modélisations graphiques du cartulaire de Saint-Étienne et de Saint-Loup montre que les séries hiérarchiques sont rarement parfaites : les ajouts postérieurs et les nouvelles campagnes de cartularisation en sont en grande partie responsables. Le cartulaire de Saint-Loup, par exemple, affiche des séries globalement cohérentes, qui se succèdent les unes les autres, malgré quelques accidents, jusqu'au folio 75 laissé blanc. Il s'agit d'une sorte de frontière dans l'espace codicologique, qui détermine deux mondes : avant ce folio, les actes ont

¹⁰ Le choix des couleurs reprend la division entre auteurs laïcs (couleurs froides) et auteurs ecclésiastiques (couleurs chaudes). Si la répartition laïcs-couleurs froides/ecclésiastiques-couleurs chaudes a pu être guidée par la référence culturelle de la pourpre cardinalice, des raisons d'ordre pratique expliquent aussi ce choix : pour faire figurer des sous-catégories plus nombreuses du côté du monde ecclésiastiques, la palette des couleurs chaudes semblait sinon plus fournie, du moins offrir plus facilement des nuances rapidement repérables et lisibles. Dans le détail, on notera que le violet des collégiales, dans lequel se fondent les actes de la collégiale séculière Saint-Étienne de Troyes, est un mélange de rouge et de bleu, cette collégiale étant un établissement religieux fondé par un laïc. Pour une sémiologie des couleurs et de leur utilisation dans les graphiques, voir Jean Bertin, *Sémiologie graphique : les diagrammes, les réseaux, les cartes*, Paris/La Haye, Gauthier-Villard/Mouton, 1967 ; George H. Joblove et Donald Greenberg, « Color spaces for computer graphics », *ACM Siggraph Computer Graphics*, vol. 12, n° 3, p. 20-25 ; Sidonie Christophe, *Aide à la conception de légendes personnalisées et originales : proposition d'une méthode coopérative pour le choix des couleurs*, thèse de sciences de l'information géographique sous la dir. d'Anne Ruas, Université Paris-Est, 2009.

¹¹ Julio Escalona, Cristina Jular Perez-Alfaro et Anna Bellettini, « Two graphical models for the analysis and comparison of cartularies », *Digital Medievalist*, 10, 2016-2017 [En ligne].

majoritairement été transcrits par la même main et respectent une même logique, hiérarchique, de classement. La majorité des actes issus d'une seconde campagne de cartularisation ou qui correspondent à des ajouts ponctuels ont été transcrits à partir du folio 76 et jusqu'au folio 94, sans logique apparente de classement, la succession rapide des bandes colorées de la modélisation graphique rendant bien compte de ce côté moins ordonné de la fin du cartulaire de Saint-Loup.

Les modélisations proposées permettent d'étudier l'organisation des cartulaires tels qu'ils se présentent aujourd'hui. Pour essayer de rendre compte du classement originel, de son parasitage par les ajouts postérieurs et de l'évolution des cartulaires, il faudrait pouvoir prendre en compte le facteur temporel dans la modélisation graphique. Pour cela, il serait possible de réaliser plusieurs frises, qui obéiraient à la méthode que nous venons d'exposer : la première frise correspondrait à l'organisation originelle des cartulaires, la ou les suivantes aux campagnes de cartularisation postérieures ou aux rajouts. Une autre option consisterait à ne réaliser qu'une seule frise, qui correspondrait à l'état final du cartulaire, mais sur laquelle il faudrait indiquer, par un figuré différent des aplats de couleurs, les étapes de l'évolution du cartulaire.

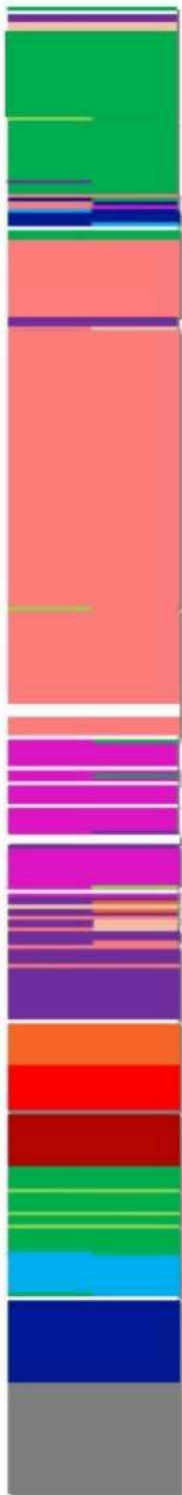


Fig. 1 Modélisation graphique du cartulaire de Saint-Étienne de Troyes (du folio 1 au folio 394).

Comites de Champagne	Blue
Comtesses de Champagne	Light Blue
Vassaux et agents des comtes	Green
Autres acteurs laïcs	Light Green
Papes (ou patriarches)	Red
Archevêques et évêques	Dark Red
Archidiacres, doyens de chrétienté et officiaux	Orange
Chapitres cathédraux	Light Orange
Collégiales	Purple
Abbayes et prieures	Light Purple
Autres acteurs religieux	Pink
Paratextes et textes non diplomatiques	Light Pink
Folios blancs	Grey



Fig. 2 Modélisation graphique du cartulaire de Saint-Loup de Troyes (du folio 1 au folio 94).

Échelle commune aux deux modélisations : 1 cm de largeur = 20 folios.

Modélisations graphiques des cartulaires de Saint-Étienne et de Saint-Loup de Troyes

Le comte avant l'évêque : le classement des actes peut-il refléter le contexte politique ?

Les modélisations graphiques des deux cartulaires champenois prouvent qu'une même logique de classement, ici hiérarchique, peut aboutir à des organisations internes différentes, entre deux cartulaires produits à une même époque dans une même région. Le cartulaire de Saint-Loup commence par un paratexte¹², puis viennent les privilèges pontificaux, séparés du paratexte et du reste du cartulaire par deux folios laissés blancs¹³ (fol. 4 et fol. 18). Après les papes, conformément à la hiérarchie de l'Église, viennent les évêques, puis le cartulaire change de monde et présente des actes des comtes, puis des comtesses, puis des vassaux et agents comtaux, avant de revenir dans le monde ecclésiastique en présentant d'abord des actes du chapitre cathédral puis ceux des archidiacres, doyens de chrétienté et officiaux, etc. Cette hiérarchie semble attendue dans le contexte post-grégorien, mais aussi dans celui de la division du pouvoir épiscopal et de l'autonomisation, d'une part du chapitre cathédral, d'autre part des autorités recevant délégation du pouvoir épiscopal : archidiacres, doyens de chrétientés, officiaux¹⁴.

¹² Il s'agit des mémoires de l'abbé Guitère, datées d'avant 1181, dont Charles Lalore a reconstitué la tradition, qui n'est pas simple : les folios sur lesquels elles étaient copiées ne figurent plus dans le ms. 2755 mais en ont été détachés pour être insérés dans le ms. 2275 *ad calcem* de la BM de Troyes, qui est un évangélaire donné à Saint-Loup par le comte Henri le Libéral : Charles Lalore, *Cartulaires, op. cit.*, t. I, p. VI (édition : p. 1-9).

¹³ Dans l'organisation originelle du cartulaire, il y avait d'ailleurs trois folios laissés vierges entre les actes émanant de la chancellerie pontificale et les autres (fol. 18-20), les actes copiés au folio 19 étant des ajouts postérieurs à la première campagne de cartularisation. Ces folios vierges étaient-ils destinés à recevoir d'autres privilèges pontificaux, ce qui témoignerait d'une prudence des cartularistes et des espoirs de l'institution monastique troyenne ? Ne faut-il pas plutôt y lire la volonté de mettre en exergue les documents jugés les plus précieux et importants ?

¹⁴ Sur l'évolution des hiérarchies ecclésiastiques en contexte post-grégorien et sur les délégations du pouvoir épiscopal, voir Roger Berger, « Archidiacres, officiaux, dignitaires du chapitre d'Arras (1093-1300). Essai de chronologie », *Bulletin de la*

A contrario, la hiérarchie des actes du cartulaire de Saint-Étienne de Troyes peut surprendre. Autant il n'est pas étonnant que le cartulaire d'une collégiale séculière fondée par un comte de Champagne commence, sinon par l'acte de fondation, au moins, comme c'est le cas ici, par l'acte de première dotation du temporel¹⁵, autant la longue série hiérarchique des actes pris par des autorités laïques a de quoi étonner, parce qu'elle semble reléguer le premier privilège pontifical au folio 89. Après les privilèges pontificaux, viennent les actes épiscopaux qui semblent donc bien loin des premiers actes, ceux des comtes. Le premier acte d'un évêque est copié au folio 104. Il s'agit d'un acte de l'évêque de Châlons, autre sujet d'étonnement dans le cartulaire d'un établissement qui appartient au diocèse de Troyes et à la province ecclésiastique de Sens. Le premier acte d'un évêque de Troyes n'est d'ailleurs copié qu'au folio 106. Cette position correspond-elle à une relégation volontaire ? Il est vrai que le contexte de tensions entre le comte, fondateur de Saint-Étienne, et les évêques de Troyes est bien connu¹⁶. De même, les heurts entre la collégiale comtale et le pouvoir épiscopal ainsi que les rivalités de chapitre entre celui de Saint-Étienne et celui, cathédral, de Saint-Pierre, furent nombreux, comme en témoigne d'ailleurs le cartulaire qui reproduit les plaintes et les arbitrages rendus à propos de nombreuses

commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais, 2^e série, 8, 1970, p. 505-541 ; John S. Ott, *Bishops, Authority and Community in Northwestern Europe, c. 1050-1150*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

¹⁵ Paris, BnF, ms. lat. 17098, fol. 31r-32r. Dans l'acte de première dotation du temporel, la collégiale est déjà fondée, et le bâtiment semble construit. On ignore donc la date précise de sa fondation.

¹⁶ La dégradation des liens entre comtes de Champagne et évêques de Troyes culmine dans les années 1170, avec les tensions opposant le comte Henri le Libéral et l'évêque Mathieu, au sujet de l'exemption de la collégiale Saint-Étienne de Troyes, effective entre 1171-1172 et 1177. Voir Michel Bur, *La Formation du comté de Champagne : v. 950 – v. 1150*, Nancy, Université de Nancy II, 1977, notamment p. 72-81 (à propos des difficiles rapports d'Henri le Libéral avec l'épiscopat), p. 181-189 et p. 496 (sur l'exemption de Saint-Étienne).

querelles juridiques entre ces acteurs¹⁷. Faut-il voir dans l'organisation du cartulaire de Saint-Étienne un reflet du contexte politique et juridique de la Champagne méridionale du XIII^e siècle ?

L'organisation du cartulaire de Saint-Étienne est surtout marquée par la division entre monde laïque et monde ecclésiastique. Comme le premier acte concernant l'établissement, celui de première dotation, émane d'un laïc, il semblait logique que les actes des laïcs soient transcrits en premier et que les actes émanant d'autorités religieuses le soient en second, sans pour autant que primeur signifie primauté ou prééminence. D'ailleurs, cette séparation entre monde laïque et monde ecclésiastique rappelle la division entre *Liber pontificum* et *Liber principum*, pour des cartulaires de chancellerie qui datent de 1271¹⁸, c'est-à-dire de quelques années avant la première campagne de cartularisation de Saint-Étienne. Il serait étonnant qu'il s'agisse là d'un hasard, puisque la collégiale séculière, qui jouxtait le palais des comtes à Troyes, remplissait des fonctions de chancellerie, conservant par exemple

¹⁷ Les tensions entre l'évêque de Troyes et la collégiale Saint-Étienne concernent notamment les droits de justice que possède la communauté canoniale dans la capitale des comtes de Champagne et en particulier la justice du clos, bafouée à plusieurs reprises par les évêques (affaire Jean de Calais, 1298-1300 ; affaire Clément, années 1320). Les conflits entre la collégiale fondée par les comtes et le chapitre cathédral concernent quant à eux aussi bien des questions de préséance (place de Saint-Étienne dans les processions, circuits de celles-ci) que des affaires de concurrence dans la gestion des temporels respectifs des institutions, l'un des premiers contentieux entre les deux chapitres, en 1212, ayant d'ailleurs pour sujet la possession de deux îlots sis devant le moulin du Pré, propriété de Saint-Pierre.

¹⁸ Paris, BnF, ms. lat. 5993 A, *Liber pontificum* (1271), 55 fol. ; Paris, BnF, Cinq Cents de Colbert, vols. 56, 57 et 58, *Liber principum* (copie du XVII^e siècle d'un ms. datant de 1271). Autre copie du *Liber principum* : Paris, BnF, nouv. acq. lat. 2454 (XVII^e siècle). Dans le contexte de la minorité de Jeanne de Navarre et de la régence de Blanche d'Artois, assumée au nom de cette dernière par son second mari, Edmond de Lancastre, qui pourtant ne semble pas très intéressé par la Champagne, un cartulaire de chancellerie en deux volumes fut rédigé en 1272 : le premier volume (le *Liber pontificum*) contenait des actes émanant d'auteurs ecclésiastiques alors que le second (le *Liber principum*) était uniquement composé d'actes d'auteurs laïques. Voir Robert-Henri Bautier, « Cartulaires de chancellerie et recueils d'actes des autorités laïques et ecclésiastiques », dans *Les Cartulaires*, *op. cit.*, p. 363-377 (notamment p. 368-369).

les rôles des fiefs de Champagne¹⁹. Les chanoines de Saint-Étienne ont-ils participé à la rédaction du *Liber pontificum* et du *Liber principum* et en ont-ils reproduit les choix de classement, au moment de la création du cartulaire de leur propre institution ? L'imitation des choix de classement serait donc une preuve de plus unissant la chancellerie comtale et le bureau d'écriture (pour ne pas dire *scriptorium*) de la collégiale Saint-Étienne de Troyes²⁰.

L'organisation des actes du cartulaire de Saint-Étienne de Troyes répond d'ailleurs à des dimensions pratiques qu'il ne faut pas occulter. Les actes des archidiaques, doyens de chrétienté et officiaux, très nombreux, y ont, par exemple, été copiés après les actes des collégiales, des abbayes et des prieurés, sans doute moins pour des raisons de préséance que pour une question de place.

Les processus de classement et d'organisation des actes renvoient à des attitudes cognitives, mécanismes d'acquisition des connaissances qui obéissent eux-mêmes à une logique et à des représentations. En partie construits par l'expérience, ils sont toujours ancrés dans un contexte de réalisation. Les classements des actes des cartulaires nous donnent donc à lire des hiérarchies qui ont pu être influencées par le contexte socio-politique du temps et par le positionnement de l'institution commanditaire au sein de ce rapport de force. Certains phénomènes peuvent cependant s'expliquer par des causes plus pratiques : imitation d'une méthode expérimentée ailleurs et jugée efficace, besoin de place... Les causes politiques et pratiques peuvent d'ailleurs se cumuler. Je doute que les cartularistes de Saint-Étienne aient voulu marquer leur opposition

¹⁹ Theodore Evergates, *The Chancery Archives of the Counts of Champagne: Codicology and History of the Cartulary-Register*, Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press, 1985.

²⁰ Il serait intéressant d'étudier l'organisation des actes à l'intérieur du *Liber principum* et du *Liber pontificum*, pour les comparer avec les hiérarchies des auteurs laïques et des auteurs ecclésiastiques dans le cartulaire de Saint-Étienne.

à l'évêque de Troyes et lui manquer de respect en reléguant au folio 106 le premier de ses actes, le cartulaire n'étant pas destiné à une publicité externe à la collégiale et restant avant tout un objet pratique. Ils ne percevaient d'ailleurs sans doute pas la place des actes épiscopaux dans leur cartulaire comme le signe d'une relégation. S'ils s'en sont aperçus, ils n'en furent sans doute pas émus, étant donné les conflits avec le pouvoir épiscopal.

Que les différences dans le classement hiérarchique des actes des cartulaires de Saint-Étienne et de Saint-Loup répondent à des raisons politiques, pratiques ou à l'imitation de modèles différents, leur comparaison montre que, pour les comprendre, il faut avoir en tête le contexte de production de l'institution commanditaire.

Cartulaires et intérêts des commanditaires : les mondes de Blanche et de Renier

L'organisation des actes des cartulaires reflète parfois les intérêts particuliers, voire la personnalité, des commanditaires. La Champagne du XIII^e siècle en fournit au moins deux autres exemples. Theodore Evergates rappelle en introduction de son édition du cartulaire dit de Blanche²¹, remis à la comtesse de Champagne au printemps de l'année 1225, que le manuscrit correspondait au cartulaire-registre n° 4, suivant sa numérotation, cartulaire-registre datant des années 1222-1224 et qui compose les folios 1 à 207 d'un cartulaire de chancellerie issu de la réunion de plusieurs cartulaires-registres dans les années 1231-1232 (KK 1064)²². Blanche de Champagne (1180-1229), régente depuis la mort de son mari Thibaud III en 1201 et jusqu'à la majorité de son fils

²¹ Paris, BnF, ms. lat. 5993 (1224), 181 fol. Pour une édition, voir *The Cartulary of Countess Blanche of Champagne*, éd. Theodore Evergates, Toronto/Buffalo/London, University of Toronto Press, 2009.

²² Paris, AN, KK 1064 (1231-1232), 396 fol.
224

Thibaud IV en 1222, aurait demandé à avoir une copie du cartulaire-registre n° 4, qui compte presque exclusivement des actes pris pendant ses années de régence. Elle aurait emmené ce cartulaire dans sa retraite de l'abbaye d'Argensolles. L'ordre des actes n'est pas le même entre les folios 1 à 207 du manuscrit KK 1064 et le cartulaire dit de Blanche. Par ailleurs, certains actes, et non des moindres, n'ont pas été recopiés dans le cartulaire destiné à la comtesse. Par exemple, le manuscrit KK 1064 s'ouvre par une série d'actes royaux de Philippe II, or ces derniers ne figurent pas dans le cartulaire dit de Blanche. Il en va de même pour la grande majorité des actes d'Érard de Brienne, présents au début du manuscrit KK 1064, mais absents du cartulaire de Blanche, comme si la comtesse avait voulu faire disparaître son rival dans la guerre civile des années 1210-1220, Érard de Brienne, et celui dont l'aide politique allait avec de nombreuses contraintes, Philippe II, dans ce qui est un réagencement personnel du matériel diplomatique des années de régence de Blanche. La comtesse n'a donc pas demandé une simple copie du cartulaire-registre n° 4. Le reclassement des actes et l'élimination de certains documents ont permis de créer une image qui correspondait mieux aux intérêts et à la personnalité d'une comtesse qui voulait peut-être garder près d'elle un miroir de sa régence, que ce soit pour des raisons mémorielles ou pour pouvoir justifier son action. Le cartulaire porte donc bien son surnom, puisqu'il nous donne à lire le monde selon Blanche.

Autre commanditaire, autre vision du monde dans le cartulaire du marchand Renier Acorre²³, qui n'obéit pas aux mêmes logiques de

²³ Paris, BnF, ms. fr. 8593 (seconde moitié du XIII^e siècle), 187 fol. Pour une présentation du cartulaire de Renier Acorre, voir Thomas Lacomme, « Renier Acorre et la rue de Froidmantel : achats fonciers et distinction sociale (XIII^e siècle) », dans *Un quartier de la rue Saint-Thibault de Provins. Des jacobins et de Renier Acorre à*

classement que celui de la comtesse Blanche. L'organisation topographique des 546 actes du cartulaire n'est pas sans rappeler celle des biens fonciers du « plus riche et le plus important citoyen de Provins au XIII^e siècle²⁴ ». Son cartulaire était un objet pratique qu'il utilisait souvent : son organisation s'en ressent. Les actes les plus importants, ceux qui documentent la seigneurie banale qu'il s'est constituée dans la Brie, autour de l'actuel village de Gouaix, sont ainsi facilement consultables, puisqu'ils sont en tête du cartulaire. À la fin de celui-ci ont été copiés d'autres actes importants, ceux que les comtes de Champagne ont pris en faveur de Renier Acorre. Le choix de cet ordre perturbe la logique d'une organisation topographique pourtant dominante dans ce cartulaire et occasionne des doublons, parce que chacun de ces actes était déjà présent dans le cartulaire, classé là où le lieu principal du dispositif de l'acte l'exigeait. L'étude du dispositif des actes nous permet de dresser la liste des possessions du marchand et de les évaluer les unes par rapport aux autres, mais un autre élément nous permet déjà une première évaluation de ce patrimoine : l'organisation des actes, voulue par Renier Acorre lui-même et qui donc nous permet déjà de lire la façon dont il ordonnait son patrimoine, dans ce qui est un peu la trace du regard de Renier sur le monde d'Acorre.

Le rapprochement du cartulaire dit de Blanche et de celui commandé par Renier Acorre peut légitimement étonner, parce que ce sont des sources dont la nature même est différente : un cartulaire de chancellerie personnalisé par une comtesse et l'un des rares exemples de

l'Institution Sainte-Croix (XIII^e siècle–XX^e siècle), Provins, Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins, 2017, p. 9-23, ici p. 10-12.

²⁴ Élisabeth Chapin, *Les Villes de foire de Champagne des origines au début du XIV^e siècle*, Paris, Champion, 1937, p. 120. Voir aussi Pascale Verdier, « La constitution d'une seigneurie dans la Champagne du XIII^e siècle : Renier Acorre, seigneur de Gouaix (1257-1289) », dans *Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge. Actes du 117^e Congrès national des sociétés savantes (Clermont-Ferrand, 1992)*, Paris, Éditions du CTHS, 1993, p. 99-110.

cartulaires privés laïques médiévaux que nous conservons aujourd'hui²⁵. Le premier a été remis à Blanche en 1225, le second, moins précisément daté, a été réalisé dans la seconde moitié du XIII^e siècle, ce qui fait qu'au moins 25 ans séparent les deux cartulaires et peut-être même jusqu'à 75 ans. La vision du monde dévoilée par les cartulaires commandés par ces deux personnalités ne peut donc pas être la même, puisqu'en un demi-siècle la Champagne a connu des évolutions. Objectif dominant des deux cartulaires²⁶, échelle²⁷, statut social des partenaires des actions juridiques qui y sont documentées²⁸ : les différences sont si grandes qu'il aurait été difficile de les comparer. Un rapprochement est malgré tout possible, parce qu'ils permettent tous deux de comprendre comment, à travers l'organisation des actes, le commanditaire peut dévoiler sa vision du monde et la place qu'il occupe dans cet environnement sociopolitique reconstruit ou, du moins, celle qu'il prétend tenir. Les procédés sont différents d'un cartulaire à l'autre : l'élimination de certains auteurs d'actes dans le cartulaire dit de Blanche, la hiérarchisation entre les regroupements d'actes dans celui de Renier Acorre.

²⁵ Lucie Fossier et Olivier Guyotjeannin, « Cartulaires français laïques : seigneuries et particuliers », dans *Les Cartulaires*, *op. cit.*, p. 379-410.

²⁶ La visée mémorielle semble dominante dans le cas du cartulaire dit de Blanche, alors que la visée pratique semble plus importante dans le cas de celui que fait réaliser Renier Acorre. La première visée n'exclut pourtant pas la seconde, et il ne serait pas pertinent de vouloir les opposer.

²⁷ Le cartulaire dit de Blanche, en raison de sa nature, embrasse l'ensemble du comté de Champagne, alors que celui que fait réaliser Renier Acorre, comme il correspond à la carte des possessions foncières du marchand italien, est centré sur la châtellenie de Provins.

²⁸ Difficile de comparer un seigneur de Gouaix avec une comtesse-régente de Champagne. Renier Acorre a occupé des fonctions importantes au sein de l'administration du comté puis à la cour du roi de France et il a pu ainsi rentrer en relations avec de puissantes personnes. Malgré cela, le résultat est que dans le cartulaire dit de Blanche apparaissent les principaux vassaux champenois et les grands établissements religieux du temps, alors que dans le cartulaire privé du marchand italien, ce sont tout au plus les principaux nobles et les grands établissements religieux de la région de Provins qui apparaissent.

Les choix de classement des actes des cartulaires ne peuvent donc être pleinement compris que si le contexte de production de la source est connu, parce que les intérêts et même les personnalités des commanditaires les influencent. Les exemples tirés de la Champagne du XIII^e siècle l'ont illustré, laissant à une synthèse, qui viendra peut-être un jour, le soin de le démontrer. Pour cela, il faut être en mesure de représenter non seulement les espaces géographiques, politiques et sociaux (re)construits par les cartulaires, mais aussi l'espace du cartulaire lui-même, où ces mondes prennent forme, parce que le classement des actes devient alors une grille de lecture de certaines des représentations des commanditaires. La méthode proposée ici, qui vise à modéliser graphiquement les cartulaires classés selon une logique hiérarchique, est donc un outil pour représenter l'espace codicologique et arriver à mieux comprendre non seulement les cartulaires, mais aussi les intérêts de leurs commanditaires.